

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2917

présenté par

M. Sala

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:****Mission « Économie »**

Après le 30° du I de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il est inséré un 31° ainsi rédigé :

« 31° Un rapport sur l'économie sociale et solidaire. Ce rapport présente l'ensemble des moyens dédiés de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer une nouvelle annexe budgétaire portant sur l'économie sociale et solidaire.